



Commune de NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est **Mr Simon LINARD, Rue de Marche, 42 à 6950 NASSOGNE.**

Le terrain concerné est situé à Rue de Marche à 6950 Nassogne et cadastré division 1, section A n°1387K

Permis d'urbanisme: Construction d'une annexe et présente les caractéristiques suivantes :

Ecarts aux prescriptions du lotissement

Article 6 : Toiture plate

Il est souhaité une toiture plate afin de ne pas gêner la fenêtre de l'étage.

Article 7: Matériaux

Bardage en Equitone ton gris moyen pour la nouvelle annexe. Ce matériau se rapproche de la teinte de la pierre naturelle qui est acceptée aux prescriptions.

Article 7 : Matériaux

Cheminée en inox pour un niveau esthétique comme la toiture est plate.

Le dossier peut être consulté **du 09/12/2019 au 24/12/2019**

les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h** à l'adresse suivante :

Commune de NASSOGNE

Place Communale

6950 NASSOGNE

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail laurence.arnould@nassogne.be ou nathalie.henquinet@nassogne.be , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/12/2019 au 24/12/2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général

C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre

M. QUIRYNEN

Affiché le 03/12/2019

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des
Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO